

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1173

Conventions entre la Ville de Lyon et respectivement les Associations "Aqua SynchroLyon", "Lyon Natation" et "Lyon Plongeon Club" pour la mise à disposition de locaux à la piscine de Vaise, 50 rue Sidoine Apollinaire à Lyon 9e

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

<b>SEANCE DU 1 JUIN 2015</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1173 - CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE LYON ET RESPECTIVEMENT LES ASSOCIATIONS "AQUA SYNCHROLYON", "LYON NATATION" ET "LYON PLONGEON CLUB" POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA PISCINE DE VAISE, 50 RUE SIDOINE APOLLINAIRE A LYON 9E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 20 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de la piscine de Vaise située 50 rue Sidoine Apollinaire à Lyon 9<sup>e</sup>, de section cadastrale BP 14, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 09 068 et sous le numéro d'unité de gestion 09 068 07, appartenant à son domaine public.

Afin d'assurer le développement de la vie associative autour de la pratique de la natation synchronisée, de la natation et du plongeon, la Ville de Lyon met à la disposition respectivement des associations « Aqua Synchro Lyon », « Lyon Natation » et « Lyon Plongeon Club », une partie des locaux de la piscine de Vaise.

■ Aqua Synchro Lyon :

Les locaux mis à disposition de l'occupant sont des installations d'une surface de 585,6 m<sup>2</sup>, situées au sous- sol et 1<sup>er</sup> étage comprenant :

▪ de manière ponctuelle et sur demande formelle de l'occupant :

- le bar hall gradin bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage : pour le hall n° 37, d'une surface de 382,54 m<sup>2</sup> et pour le bar n° 38, d'une surface de 54,13 m<sup>2</sup> ;
- une salle de réunion n° 54 bâtiment A, sous-sol d'une surface de 39,84 m<sup>2</sup> ;
- une salle de réunion Atlantique n° 21 bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage d'une surface de 63,03 m<sup>2</sup>.

▪ de manière exclusive à l'occupant :

- un bureau n° 51 bâtiment A, sous- sol d'une surface de 29,69 m<sup>2</sup> ;
- une réserve n° 52 bâtiment A, sous- sol d'une surface de 6,79 m<sup>2</sup> ;
- une réserve n° 55 bâtiment A, sous- sol d'une surface de 9,58 m<sup>2</sup>.

■ Lyon Natation :

Les locaux mis à disposition de l'occupant sont des installations d'une surface de 539,91 m<sup>2</sup>, situées au sous- sol et au 1<sup>er</sup> étage comprenant :

▪ de manière ponctuelle et sur demande formelle de l'occupant :

- le bar hall gradin bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage pour le hall n° 37, d'une surface de 382,54 m<sup>2</sup> et pour le bar n° 38, d'une surface de 54,13 m<sup>2</sup> ;
- un gymnase nord n° 89, bâtiment A, sous-sol, d'une surface de 87,46 m<sup>2</sup>.

▪ de manière exclusive par l'occupant :

- un bureau n° 42 bâtiment A, sous-sol, d'une surface de 15,78 m<sup>2</sup>.

▪ Lyon Plongeon Club :

Les locaux mis à disposition de l'occupant sont des installations d'une surface de 629,51 m<sup>2</sup>, situées au sous- sol et 1<sup>er</sup> étage comprenant :

▪ de manière ponctuelle et sur demande formelle de l'occupant :

- le hall gradin n° 52 (réaménagé en gymnase), bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage, d'une surface de 123,88 m<sup>2</sup> ;
- le bar hall gradin, bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage, pour le hall n° 37, d'une surface de 382,54 m<sup>2</sup> et pour le bar n° 38, d'une surface de 54,13 m<sup>2</sup> ;
- une salle de réunion n° 54 bâtiment A, sous-sol, d'une surface de 39,84 m<sup>2</sup>.

▪ de manière exclusive par l'occupant :

- un bureau n° 50 bâtiment A, sous-sol : d'une surface de 18,29 m<sup>2</sup> ;
- une réserve n° 49 bâtiment A, sous-sol : d'une surface de 5,12 m<sup>2</sup> ;
- une réserve n° 48 bâtiment A, sous-sol : d'une surface de 5,71 m<sup>2</sup>.

Ces trois associations ayant accès aux vestiaires et aux bassins en fonction du planning d'occupation.

La mise à disposition de ces locaux à ces trois associations est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides et énergies, qu'il s'agisse d'abonnements et de consommations (eau, électricité, gaz et chauffage) de façon à ce que la Ville de Lyon n'ait aucun frais à sa charge de ce chef.

La valeur locative annuelle (estimation année 2014) de ces locaux correspondant à ces mises à disposition est estimée respectivement à :

- 4 215 € / an Aqua Synchro Lyon
- 3 087 € / an Lyon Natation
- 4 173 € / an Lyon Plongeon Club.

Il est donc nécessaire d'établir trois conventions d'occupation de ces lieux.

Ces conventions prendront effet dès leur signature pour une durée de trois ans, seront prorogables par tacite reconduction par période d'un an dans la limite d'une durée de cinq ans (soit deux reconductions possibles) et comporteront des clauses de résiliation éventuelle.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les Associations « Aqua Synchro Lyon », « Lyon Natation » et « Lyon Plongeon Club » pour la mise à disposition de locaux situés à la piscine de Vaise, 50 rue Sidoine Apollinaire à Lyon 9<sup>e</sup>, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT